

tribunal. Une amende de 1 000 euros et trois mois d'interdiction d'exercer ont été prononcés hier à son encontre

Il avait brandi un couteau, le professeur condamné

Le tribunal de Cherbourg (Manche) a condamné, ce mardi 4 novembre 2025, un professeur d'histoire du collège de Flamanville après qu'il a brandi un couteau devant une élève.

Le professeur d'histoire et d'éducation morale et civique du collège de Flamanville est désormais fixé sur son sort. Hier matin, le tribunal de Cherbourg-en-Cotentin a condamné ce natif de Bretagne de 53 ans à une amende de 1 000 euros et à une interdiction d'exercer son activité professionnelle pendant trois mois, avec exécution provisoire.

Un petit couteau sorti en classe

En janvier dernier, il avait brandi un petit couteau sous les yeux d'une élève de 5e en plein cours sur les chiffres romains. Ce professeur, connu pour ses méthodes pédagogiques singulières, parfois déconcertantes, comme le reconnaissent certains de ses collègues, pense alors probablement qu'un choc peut débloquent les difficultés exprimées par sa jeune élève.

Sa méthode: se saisir d'un petit couteau dans la poche de son manteau et la regarder droit dans les yeux. S'il ne la menace pas et maintient une certaine distance entre eux, son geste ne manque pourtant pas de l'effrayer.

La jeune élève rapporte « l'incident » à la principale de l'établissement. Le professeur se défend en invoquant une mauvaise blague mal interprétée. Dans un premier temps, il est suspendu de ses fonctions. Pendant ce temps, les parents de la jeune élève déposent plainte.

Les demandes de la partie civile non reçues

Lors de la première audience qui s'était tenue au tribunal début octobre, le procureur avait requis contre cet homme une peine de trois mois de prison avec sursis et de six mois d'empê-

chement professionnel. Quant à l'avocate du prévenu, elle avait plaidé l'absence d'intention violente dans le geste de son client.

Une amende délictuelle de 1 000 euros et un empêchement de trois mois ont finalement été prononcés à son encontre. Les demandes de la partie civile n'ont, en revanche, pas été jugées recevables (600 euros de préjudice moral, notamment).

Ludivine LANIEPCE



Les faits avaient eu lieu en janvier dernier au collège de Flamanville. Manche Drones Production